



## PUBLIC

Personnels accueillants des personnes âgées ou handicapées



## PRÉ-REQUIS

Aucun



## DURÉE

2 jours - 14 heures



## MODALITÉS

Présentiel



## TYPE DE VALIDATION

Attestation de fin de formation  
Certificat de réalisation

## » CONTEXTE

- Selon l'ANESM « Le projet personnalisé est un outil de coordination visant à répondre à long terme aux besoins et attentes de la personne accueillie ».
- Cette recommandation concerne l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux (CASF, art. L.312-1 et L.313-1-1). Elle nécessite d'être adaptée par chaque équipe professionnelle à la spécificité des situations des personnes accompagnées et aux missions des établissements/services. »

## » RÉSULTATS ATTENDUS

- Maîtriser la méthodologie de mise en place du projet personnalisé à partir de l'évaluation des besoins des usagers
- Fédérer l'ensemble du personnel et créer une dynamique centrée sur le projet du résident ou bénéficiaire.

## » OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître la réglementation du projet personnalisé et le cadre d'intervention
- Construire un projet accompagnement personnalisé
- Savoir recueillir les besoins et attentes du résident ou bénéficiaire
- Réaliser le suivi et l'évaluation du dispositif

## » METHODES PEDAGOGIQUES

- Méthode active et participative : Exercices pratiques / Echanges d'expériences et de situations / Présentation des documents de référence Études de cas / Travaux en sous-groupes / Analyse des pratiques professionnelles
- Remise d'un livret pédagogique : références et réglementations, les points clés de la formation



## DATES ET LIEUX

A Définir - dans vos locaux



## TARIFS

NOUS CONSULTER



## INTERVENANTE

Sophie COYER  
Formatrice animation de groupe  
d'analyse des pratiques  
professionnelles GAPP



Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

## PROGRAMME

### CONTEXTE, ENJEUX ET DEFINITION

- La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 et la loi n°2005-102 du 11 février 2005.
- Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- Le décret n°2007-975 du 15 mai 2007.
- Le consentement de la personne accompagnée et le partage des informations.

### L'ARTICULATION DES PROJETS

- Différencier et comprendre leurs complémentarités ( projets : projet institutionnel, projet de vie, récit de vie, recueil des habitudes de vie , plan de soins, projet d'animation projet d'accompagnement personnalisé.)
- Les 7 principes du projet d'accompagnement personnalisé
- Rôle et missions du : coordinateur de projet et du référent professionnel du résident ou du bénéficiaire.

### QUAND ET COMMENT ELABORER LES DIFFERENTES ETAPES D'UN PROJET PERSONNALISE SELON LES RBPP DE L'ANESM

- Premiers contacts et recueils
- Appréciation des éléments d'analyse
- La phase de co-construction du Projet personnalisé
- La mise en œuvre
- Le suivi, l'évaluation et l'actualisation
- Fin de l'accompagnement

### CONSTRUIRE ET REDIGER UN PROJET PERSONNALISE

- Travail en binôme ou trinôme sur un accompagnement d'une personne (selon le choix des sous-groupes)
- Le recueil de données et les évaluations nécessaires au projet.
- L'évaluation des données, l'analyse et la détermination d'objectifs communs et partagés avec la personne accompagnée.
- La définition du contenu du projet : actions à mener, activités à mettre en place et leur coordination.
- Les réunions d'équipe et les étapes de co-construction de projet individualisé.